

COMMUNE DE QUISTINIC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Mardi 26 Mars 2019

L'an 2019, le 26 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Quistinic, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, GUILBART Gisèle.

Présents : Mme GUILBART Gisèle, Maire, Mme PERNEL Anne-Marie, M LE PEN Edouard, M LE GAL Denis, Mme FLOSS Marie, M FOUILLE Jean-Pierre, M THOMAZO Jean-Jacques, Mme THOMAZO Josiane, M PHILIPPE Thibault, M LE GALLOUDEC Yves, Mme LE PALLUD Hélène

Absents excusés : Mme BASTIEN Barbara donne procuration à Mme PERNEL Anne-Marie, M LOUVEL Anthony donne procuration à Mme GUILBART Gisèle

Secrétaire de séance : M LE PEN Edouard

SOMMAIRE

- *Compte de gestion 2018 du Budget Communal*
- *Compte de gestion 2018 du Budget Poul Fetan*
- *Compte de gestion 2018 du Budget Lotissement*
- *Compte Administratif 2018 du Budget Communal*
- *Compte Administratif 2018 du Budget Poul Fetan*
- *Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement*
- *Affectation des résultats de l'exercice 2018 du budget communal*
- *Vote du Budget Primitif 2019 de la Commune*
- *Vote du Budget Primitif 2019 Poul Fetan*
- *Vote du Budget Primitif 2019 Lotissement*
- *Vote des taux 2019*
- *Compagnie des Ports du Morbihan : modification des statuts*

Réf : 2019_015

Compte de gestion 2018 du Budget Communal

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 pour le budget communal ont été réalisées par la receveuse en poste à Hennebont et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte les comptes de gestion de la receveuse pour le budget de la commune pour l'exercice 2018 dont les éléments principaux sont énumérés ci-dessous:

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2018
Fonctionnement	1 190 691.03	971 287.05	219 403.98
Investissement	927 793.51	809 754.64	118 038.87

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	279 780.36	279 780.36	219 403.98	219 403.98
Investissement	- 24 606.05	0.00	118 038.87	93 432.82

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_016

Compte de gestion 2018 du Budget Poul Fetan

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 pour le budget Poul Fetan ont été réalisées par la receveuse en poste à Hennebont et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif Poul Fetan.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la receveuse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte les comptes de gestion de la receveuse pour le budget Poul Fetan pour l'exercice 2018 dont les éléments principaux sont énumérés ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2018
Fonctionnement	239 004.88	193 627.26	45 377.62
Investissement	0.00	14 248.39	- 14 248.39

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	- 144 722.82	0	45 377.62	- 99 345.20
Investissement	- 255.08	0	- 14 248.39	- 14 503.47

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_017

Compte de gestion 2018 du Budget Lotissement

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 pour le budget Lotissement ont été réalisées par la receveuse en poste à Hennebont et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif Lotissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion de la receveuse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte les comptes de gestion de la receveuse pour le budget Lotissement pour l'exercice 2018 dont les éléments principaux sont énumérés ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2018
Fonctionnement	61 997.00	121 256.98	- 59 259.98
Investissement	190 573.46	61 999.48	128 573.98

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	- 30 804.86	0	- 59 259.98	- 90 064.84
Investissement	- 120 573.46	0	128 573.98	8 000.52

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_018

Compte Administratif 2018 du Budget Communal

Sous la présidence de Mr Edouard LE PEN, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 du Budget Communal, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 190 691.03	971 287.05	219 403.98
Investissement	927 793.51	809 754.64	118 038.87

A ces résultats s'ajoutent les reports de l'année 2017 soit :

	Reports de l'année 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	0.00	219 403.98
Investissement	- 24 606.05	93 432.82

Hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, le Compte Administratif 2018 du Budget Communal.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 11 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_019

Compte Administratif 2018 du Budget Poul Fetan

Sous la présidence de Mr Edouard LE PEN, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 du Budget Poul Fetan, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	239 004.88	193 627.26	45 377.62
Investissement	0.00	14 248.39	- 14 248.39

A ces résultats s'ajoutent les reports de l'année 2017 soit :

	Reports de l'année 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	- 144 722.82	- 99 345.20
Investissement	- 255.08	- 14 503.47

Hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, le Compte Administratif 2018 du Budget Poul Fetan.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 11 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_020

Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement

Sous la présidence de Mr Edouard LE PEN, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	61 997.00	121 256.98	- 59 259.98
Investissement	190 573.46	61 999.48	128 573.98

A ces résultats s'ajoutent les reports de l'année 2017 soit :

	Reports de l'année 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	- 30 804.86	- 90 064.84
Investissement	- 120 573.46	8 000.52

Hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 11 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_021

Affectation des résultats de l'exercice 2018 du budget communal

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 de la Commune, par le Conseil Municipal,

Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à : + 219 403.98 €

Vu le résultat d'investissement s'élevant à : + 93 432 82 €

Madame le Maire signale que le Compte Administratif 2018 de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 219 403.98 € qu'il convient d'affecter au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide une reprise au budget primitif 2019, et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement : 219 403.98 € (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés)

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_022

Vote du Budget Primitif 2019 de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M. 14,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif de la Commune pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à **l'unanimité**, le Budget Primitif 2019 de la Commune.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_023

Vote du Budget Primitif 2019 Poul Fetan

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M. 14,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif Poul Fetan pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'adopter le Budget Primitif 2019 Poul Fetan.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_024

Vote du Budget Primitif 2019 Lotissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M. 14,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif Lotissement pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'adopter le Budget Primitif 2019 Lotissement.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2019_025

Vote des taux 2019

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer et de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, **à l'unanimité**, les taux d'imposition 2019 ci-dessous (reconduction des taux 2018) :

Taxe d'habitation	16,07 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,63 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,46 %

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Compagnie des Ports du Morbihan : modification des statuts

Agissant au titre de notre commune, la Compagnie des Ports du Morbihan a été gestionnaire par convention du Village de Poul-Fetan.

Au 1^{er} janvier 2019, la Compagnie disposait d'un capital de 4 084 593 € détenu à 82,12 % par le département, les 17,88 % restants étant répartis entre 22 communes et groupements de communes (*tableaux joints*).

Afin de renforcer le capital social à la hauteur du développement de la Compagnie des Ports du Morbihan, l'assemblée de la Compagnie des Ports du Morbihan devra se prononcer sur une augmentation de capital en numéraire par compensation de créances de 1 762 467 € grâce à l'émission de 25 543 actions nouvelles qui seront entièrement dévolues au Département du Morbihan, et, sur une modification corrélative de l'article 6 des statuts (capital social).

Le projet de rédaction du nouvel article 6 est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour - 1 abstention) :

- approuve une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du Département du Morbihan, d'un montant de 1 762 467 € sans prime d'émission. Le capital social serait porté de 4 084 593 € à 5 847 060 € par émission de 25 543 actions nouvelles ;
- approuve le projet de modification de l'article 6 des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan tel que ci-annexé ;
- donne mandat aux représentants de la commune (titulaire ou suppléant) d'approuver cette modification statutaire lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Fin de séance : 20h10